

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

République française

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580**

### DECISION DU PRESIDENT

En application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2022\_1\_2 du 21 mars 2022 portant délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président,

**N° 2023\_42 - OBJET : Contrat avec l'association Animation 2000, pour l'animation du goûter dansant de la Sainte Rosalie du 01/09/2023.**

Le président du CCAS de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil d'Administration que le CCAS organise un après-midi dansant pour la Sainte Rosalie, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023, réservé aux personnes de plus de 70 ans habitants la commune.

**DECIDE** que la prestation musicale, sera confiée à « Animation 2000 » représentée par Monsieur SAINT MARTIN Thierry, nom de scène Terry DAGIL, ayant pour siège social N°8 Résidence les Cuques, Boulevard André Malraux 13380 Plan de Cuques pour un cachet total correspondant à la somme de 330 € T.C.C. (Toutes Charges Comprises).

- La somme de 176.98 €, correspondant au salaire, sera réglée par le CCAS à Monsieur Thierry SAINT MARTIN dit Terry DAGIL.
- La somme de 153.02 €, correspondant aux charges, sera réglée par le CCAS au GUSO.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et article correspondants.

Fait à la Fare les Oliviers, le 4 août 2023.

Par délégation du Président,  
Carine WECKERLIN

Adjointe aux affaires sociales  
Vice-présidente du CCAS

